

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix huit, le 22 février, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint Germain en Coglès, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 15

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 janvier 2018

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Amand ROGER, Maire

Mmes Maryvonne BANNIER et Fabienne TRABIS

Mrs Daniel HELBERT, Adjoints

MM Raymond BERTHELOT, Christian BUSNEL, Emmanuel BRASSELET, Christian DUBOIS, , Anita JULIEN Thomas JULIEN, Christine LEMARCHAND Virginie MALLE, Colette MASSE Roger MONTHORIN et Marylène ROUSSEL.

ABSENTS EXCUSES : Catherine BON, Jean-Emmanuel DUBREIL Pascal PITOIS

ABSENTE : Sylvie BERCHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Raymond BERTHELOT

Catherine BON a donné pouvoir à Mr le Maire et Jean Emmanuel DUBREIL a donné pouvoir à Maryvonne BANNIER.

Monsieur le Maire propose de traiter les sujets suivants «*indemnisation agent recenseur, devis peinture logements rue de St Etienne, Chemin de rando à Painel* » non inscrits à l'ordre du jour. Le conseil émet un avis favorable.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission travaux

Le compte rendu de la réunion du 12 février est remis à chacun. Daniel HELBERT, adjoint en charge des travaux en donne lecture. Cette commission avait pour unique objet l'analyse du dossier de consultation des entreprises pour la viabilisation du lotissement communal de La Nouriais, sujet traité en point 2.

LOTISSEMENT DE LA NOURIAIS – approbation DCE et lancement appel d'offres

La commission travaux a étudié l'ensemble des pièces constituant le marché de viabilisation du lotissement de la Nouriais. Les travaux se divisent en 3 lots :

- terrassement, voirie, assainissement,
- téléphone,
- espaces verts.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider le dossier de consultation des entreprises.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au Dossier de Consultation des Entreprises tel que présenté et décide le lancement de l'appel d'offres selon une procédure adaptée.

Il est précisé que :

- les variantes sont autorisées
- le critère de sélection du candidat Prix 60% valeur technique 40 %
- Une négociation sera possible avec le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, ou certains, ou tous tous les candidats présentant une offre conforme.
- L'offre sera publiée dans les annonces légales du journal 7 jours et sur la plateforme dématérialisée E-mégalis.

Les commissions appel d'offres et travaux seront chargées de l'ouverture des plis et du choix de l'entreprise. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à la passation de ce marché.

SUBVENTIONS 2018

1 - Participation au fonctionnement de l'école St Jacques de Compostelle

- 1 180 € pour les enfants des classes maternelles (88 enfants) = 103 840 €
- 372 € pour les enfants des classes primaires (141 enfants) = 52 452 €

Pour les fournitures scolaires, la cantine, les classes de découverte, l'enseignement artistique et sportif le montant des subventions accordées reste inchangé.

2 – fournitures scolaires

- 49 €/ élève pour les primaires et maternelles. 195 enfants dont les parents sont domiciliés à St Germain sont concernés.
- 32.64 € pour les élèves de moins de 18 ans en enseignement professionnel.

3 – cantine scolaire

- 91.30€/enfant germanais. 170 enfants sont concernés.

4 – classe de découverte

- 3.46 €/enfant/jour pour les collèges (durée minimale 5 jours consécutifs)
- 3.46 €/enfant/jour pour les Ecoles Maternelles (durée minimale 2 jours consécutifs)

5 – enseignement artistique

- 31.20 €/élève : Subvention aux enfants germanais, âgés de moins de 18 ans, qui suivent un enseignement artistique à Fougères, Saint Brice en Coglès ou Saint Etienne en Coglès, exception faite pour ceux qui bénéficient de cet enseignement dans le cadre d'une convention spécifique (école de musique, de danse...).

6 – enseignement sportif

- 10 €/ élève : Subvention aux enfants germanais, âgés de moins de 18 ans, qui suivent un enseignement sportif dans une autre collectivité, lorsque celui-ci n'est pas enseigné sur la commune.

7 – associations

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de **10 € par adhérent germanais** aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	NOMBRE D'ADHÉRENTS	SUBVENTION
A.C.C.A.	34	340 €
A.P.E.L.	36	360 €
AU PLAISIR DES VOIX	19	190 €
AMICALE CYCLISTE	33	330 €
BATTERIE FANFARE	13	130 €
TROUPE CENRIDO	8	80 €
E.S. ST GERMAIN-MONTOURS	94	940 €
TONIC GYM	117	1 170 €
TENNIS CLUB	31	310 €
VOLLEY-BALL	3	30 €
TWIRLING	9	90 €
MOTO LOISIRS	9	90 €
ESPACE YOGA	16	160 €
ARTI'COM	24	240 €
TENNIS DE TABLE	9	90 €
METS TOI EN SCENE	2	20 €

Et décide de verser aux associations suivantes, un forfait de :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION
AMITIES GERMANAISES	1 125.00 €
UNC – AFN – SOLDATS DE FRANCE	500.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	645.15 €
PREVENTION ROUTIERE	100.00 €

Certaines associations germanaises organisant des manifestations au cours de l'année, ont besoin d'un financement complémentaire. De ce fait, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de :

AMICALE CYCLISTE	2 000 €
AU PLAISIR DES VOIX	400 €
ACCA PIEGEURS	348 €
BATTERIE FANFARE	400 €
GERM'ANIM	2 800 €

En ce qui concerne l'Association Germ'anim – section jumelage, le montant de la subvention est calculée en fonction de la population totale établie par l'INSEE au 1^{er} janvier de chaque année multiplié par le taux déterminé par l'Assemblée. Pour 2018 : 1.52 € x 2 086 habitants = **3 170.72 €**.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur la proposition ci-dessus concernant les subventions.

LOGEMENT 33 RUE DE ST ETIENNE

Le logement situé 33 rue de St Etienne, occupé depuis plus de 20 ans par le même locataire est vacant. Des travaux de peinture seront réalisés avant qu'il ne soit remis en location.

CHEMIN DE RANDONNEE – lieu-dit Painel

Monsieur le Maire informe le conseil que les parcelles 116 et 117 à Painel sont à vendre. Il propose que la commune se positionne pour acquérir une bande de terrain permettant de relier les 2 chemins de randonnée situé de part et d'autre de la propriété.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil, à l'unanimité émet un avis favorable

Chasse aux oeufs

Organisée par le conseil des jeunes, elle aura lieu le **samedi 31 mars** au jardin de l'eau

Le prochain conseil municipal aura lieu le **jeudi 22 mars 2018 à 20 h 30 – vote du compte administratif**

En avril, le conseil municipal aura lieu le jeudi 12 pour le vote du budget

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h.